



Rigaud

## AVIS PUBLIC

Est donné que les membres du conseil municipal, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 11 mars 2019, à 19 h, à la salle du conseil de la Ville de Rigaud située au 106, rue Saint-Viateur (hôtel de ville), statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

**8 (projeté) et 10 (projeté) du chemin Trianon — frontage minimal – lots  
4 264 553 et 5 306 042 – zone H-31**

- Demande ayant pour effet de permettre la création de deux (2) lots d'un frontage de 36,95 m alors que le règlement de zonage numéro 275-2010, tel qu'amendé, exige un frontage minimal de 48,6 m à la grille des spécifications H-31 de l'annexe B, et que le règlement de lotissement numéro 273-2010, tel qu'amendé, exige une largeur minimale sur la ligne avant de 45 m.

Toute personne et tout organisme intéressés pourront se faire entendre par le conseil avant que celui-ci ne statue sur ces demandes de dérogations mineures.

Fait et donné à Rigaud, ce 22 février 2019.

Hélène Therrien, OMA  
Greffière

Hôtel de ville  
106, rue Saint-Viateur  
Rigaud (Québec)  
J0P 1P0

Ateliers  
municipaux  
391, chemin  
J.-René-Gauthier

Caserne de  
pompiers  
7, rue Jules-A.-  
Desjardins

Bibliothèque  
102, rue St-Pierre

Téléphone :  
450 451-0869  
Télécopieur :  
450 451-4227